

Brèves - L'adultère fait désormais parti des mœurs, pour la Cour de Cassation

Author : Rédaction RC

Categories : [Brèves](#)

Date : 30 mars 2016



« L'évolution des mœurs comme celle des conceptions morales ne permettraient plus de considérer que l'imputation d'une infidélité conjugale serait à elle seule de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération. »

C'est l'arrêt rendu par la cour de cassation face à la demande de Patrick Devidjian qui poursuivait Le Point pour avoir mis sur la place publique sa relation adultère avec Valérie Trierweiler

Pourtant, la fidélité est toujours inscrite au code civil.

Source [L'homme nouveau](#)